



Développer la production d'énergie verte en mode SEM EMA

La SEM Energies Midi Atlantique, dont le SDEER est actionnaire, a vocation à devenir le partenaire privilégié des collectivités de Charente-Maritime pour l'implantation d'installations publiques de production d'électricité photovoltaïque sur leur territoire.

Champ d'action géographique de la SEM EMA

La SAEML Energies Midi Atlantique (SEM EMA) est une société d'économie mixte créée en 2018 (cf. C17 n°88 d'avril 2018), dont le SDEER est l'actionnaire principal, aux côtés de quatre EPCI (la CDA de Royan Atlantique, la CDC de Haute Saintonge, la CDC 4B en Charente et la CDC de l'Estuaire en Gironde) et de quatre établissements bancaires (la Caisse des Dépôts, le Crédit Agricole CM-DS, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne). Son but est de donner les moyens aux collectivités de concourir au développement de production d'énergies renouvelables avec les mêmes armes que le secteur privé. A cheval sur trois départements, la SEM EMA développe des projets sur l'ensemble de la Charente-Maritime et sur le territoire de ses collectivités actionnaires de Charente et de Gironde.

Domaines d'action

L'objet de la SEM EMA lui permet d'intervenir dans la production de nombreux types d'énergies nouvelles et renouvelables (solaire thermique, chaufferies biomasse, récupération de chaleur, géothermie, stockage d'électricité en batterie, petit hydraulique...). Toutefois, la SEM EMA privilégie actuellement le développement de projets d'installations photovoltaïques en toiture ou sur ombrières : ces projets bénéficient d'une facilité de montage financier du fait du mécanisme réglementaire d'obligation d'achat de l'électricité verte pour les installations ne dépassant pas 100 kWc (soit environ 500 m² de panneaux).



Sainte-Lheurine : panneaux installés sur un bâtiment communal dont la toiture a été mise à disposition de la SEM EMA (2019).

Premières réalisations et développements

Après la première installation à Sainte-Lheurine, fin 2019, ce sont 14 installations en toiture de 9 kWc à 100 kWc qui sont en étude, en cours d'installation ou déjà fonctionnelles à ce jour. De nombreux autres sites sont d'ores et déjà identifiés, qui devraient être développés en 2022. Pour ce qui concerne l'implantation d'ombrières, 28 projets sont réalisés ou en cours de développement. Plus de 70 autres sites sont d'ores et déjà identifiés.



Saint-Aubin-de-Blaye [33] : ombrières installées sur un parking mis à disposition de la SEM EMA par la CDC de l'Estuaire (2020).

Modalités d'intervention

Le cadre juridique de la SEM EMA donne une grande latitude pour financer et réaliser des projets, que ce soit par portage direct ou par le biais de sociétés de projets en co-actionariat avec des partenaires industriels, financiers ou publics.

Pour ce qui concerne les ombrières photovoltaïques et les panneaux en toiture, la SEM EMA intervient principalement en investissement direct : elle réalise les projets sur ses fonds propres, avec l'accompagnement d'emprunts bancaires.

Dans le modèle retenu, le montage ne présente aucun coût pour la collectivité : après examen de la faisabilité technique (raccordement électrique et droit du sol, notamment) la collectivité met à disposition de la SEM EMA la toiture ou le terrain identifié, par le moyen d'une AOT ou d'un bail d'une durée de vingt ans. Au terme des vingt ans d'exploitation, l'installation est remise gratuitement à la collectivité.

→ Contact SEM EMA :

Tél. 05 17 24 30 54
Port. 06 87 42 99 18

ou contacter le SDEER



→ SIÈGE :

7, rue Taillefer
17500 JONZAC

→ Contact : ZI de l'Ormeau de Pied • 131, cours Genet • CS 60518 • 17119 Saintes cedex
• Tél. 05 46 74 82 20 • Fax 05 46 74 82 21